

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

L Institut Saint-Laurent



La composition du Conseil d'Administration

En fin d'année 2023, le Conseil d'Administration est composé de 17 membres provenant d'horizons divers.

- Madame Véronique ESMILAIRE, Présidente
- Madame Nicole MAILLARD, Secrétaire,
- Monsieur Olivier SIMON, Trésorier,
- Madame Geneviève PELSSER, membre du bureau,
- Monsieur Bruno BASSET, administrateur,
- Monsieur Jacques BOUVET, administrateur,
- Monsieur Vincent CHARASSIN, administrateur,
- Monsieur Jérôme COLRAT, administrateur,
- Monsieur Thierry ESMILAIRE, administrateur,
- Madame Catherine GALIN, administratrice,
- Madame Françoise IMPERI, administratrice,
- Monsieur Guillaume L'EQUILBEC, administrateur,
- Monsieur Jean-Marie PETITCLERC, administrateur,
- Madame Bénédicte PITTI, administratrice,
- Monsieur Xavier ROCHEFORT, administrateur,
- Madame France VAUNOIS, administratrice,
- Madame Danièle VIAL, administratrice.

La vie de l'établissement

Ressources humaines

Une restructuration interne et des mutualisations de ressources qui se poursuivent :

- Création d'un nouveau poste référente pédagogie numérique
- Arrivée d'une nouvelle directrice

En cours de recrutement : chargée de communication

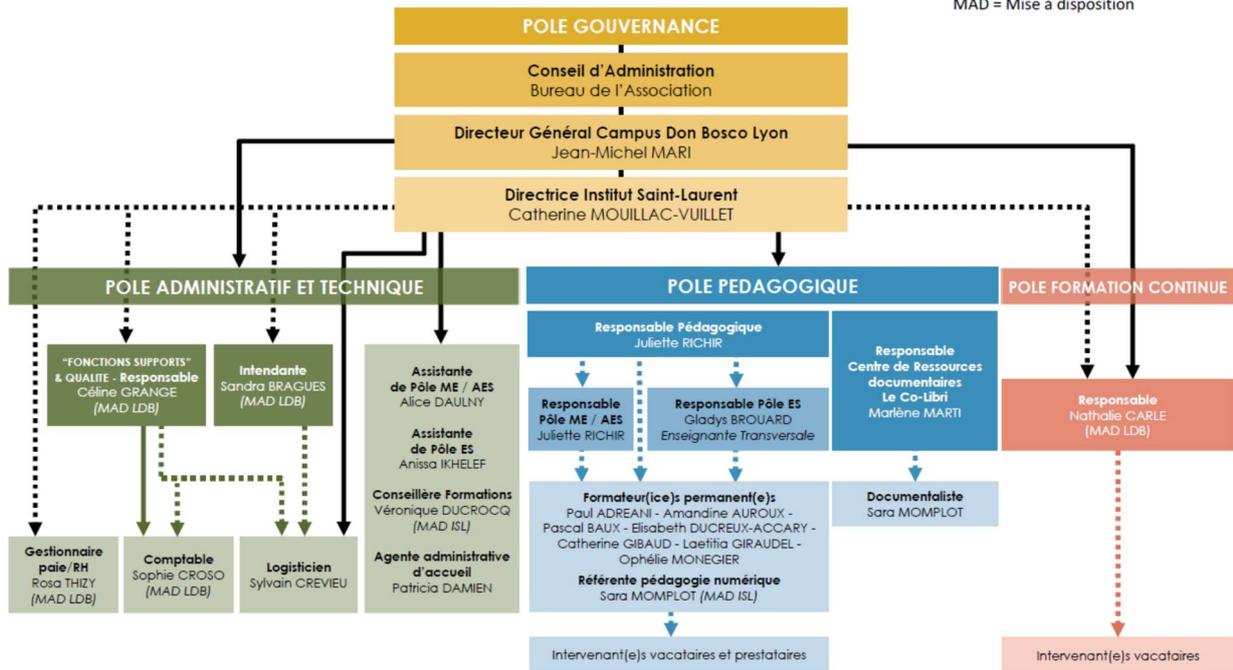
Focale sur les effectifs

Au 31 décembre 2023, **19 collaborateurs permanents** (sans le personnel mis à disposition) composent l'effectif de l'INSTITUT SAINT-LAURENT pour 17.4 ETP (novembre 2023, hors Vacataires) dont :

- 7 Formateurs permanents.
- 4 Personnels administratifs.
- 1 Personnel logistique.
- 1 Directeur général.
- 1 Directeur de site.
- 4 Cadres responsables.
- 1 documentaliste/webmaster & référente numérique.

1 CDD de remplacement au 31/12/2023.

Sur l'année 2023, 123 intervenants en CDD d'usage) et 27 Intervenants vacataires sur facturation sont intervenus auprès des différentes filières de formations, sur le pôle formation continue ou pour des actions de sélection et de jurys de certification.



Plan de développement des compétences (PDC 2023)

Intitulé	Salariés
Groupe d'analyse de la pratique – 7 séances *2 heures depuis 10/2023	Equipe de formateurs
Recyclage SST	Responsable technique, logistique et informatique
Animation réunions participatives	1 formatrice
Repérages dans la formation professionnelle	Conseillère formations
Prévention incendie + EPI	Nouveau personnel : assistantes, formateurs
Formation aux fonctionnalités logiciel PMB	Equipe de documentalistes
Premiers secours en santé mentale	Agent d'accueil, formatrice et référente pédagogie numérique

La démarche qualité et le plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

Historiquement, l'Institut Saint-Laurent s'était engagé à évaluer ses pratiques sur une base: **Ethique – Qualité – Performance**. Le Label, assorti de préconisations, avait été attribué à l'Institut-Saint-Laurent en 2015. L'Institut Saint-Laurent a ensuite été référencé sur Datadock en juillet 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014

L'Institut Saint-Laurent s'est engagé dès mars 2020 dans une nouvelle étape de sa démarche qualité.



A compter du 1^{er} janvier 2022, selon l'Article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (mise en place d'une procédure de certifications des organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés), l'Institut Saint-Laurent, comme tous les organismes de formation financés par des fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle, devra être certifié sur la base de 7 critères et 32 indicateurs Qualité, définis par les Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences et n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

- Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.

- Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Le délai d'obtention de la certification a été repoussé au 1^{er} janvier 2022. L'audit s'est déroulé les 6, 7 et 8 juillet 2021. La certification Qualiopi a été obtenue pour la période du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2024.

N° 2021/93539.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

INSTITUT SAINT LAURENT

N° de déclaration d'activité : 82690151669

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

123 MONTEE DE CHOULANS FR - 69005 LYON

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- Le décret n°2019-564 du 6 Juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 Juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 Juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 Juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-07-12

Jusqu'au
Until

2024-07-11



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 1815.3 07/2020

L'audit de renouvellement s'est déroulé les 27 et 28 février 2023.

Les 32 indicateurs ont été déclarés conformes par l'auditeur AFNOR.

L'auditeur a retenu de nombreux points de force, sur lesquels s'appuyer, ce qui traduit la qualité de l'outil pédagogique en place :

- Le travail préparatoire de l'audit,
- Le process de sélection avec un binôme professionnel/ psychologue,
- Les fiches de commandes formatives,
- Le référentiel de l'apprenant en formation à l'Institut Saint-Laurent, dématérialisé sur Claroline,
- Les formations tutorales, qui viennent en appui des formations aux diplômes d'état,
- La pertinence des CTP,
- Le suivi des compétences spécifiques de formateurs,
- L'organisation de la veille,
- La cellule handicap...

Quelques points d'amélioration ont été mis en évidence, ils seront travaillés dans la période 2023/2024 :

- La collecte des contenus pédagogiques pour mise en ligne sur Claroline, à améliorer,
- La relecture aléatoire de supports pédagogiques par les référents de DF, à mettre en œuvre, afin de s'assurer du respect de la commande formative,
- Les modalités de collecte de la satisfaction des terrains de stage / employeurs à revoir (les réponses obtenues suite à l'envoi des questionnaires ont été peu nombreuses).

Le Co-Libri est un centre de ressources et d'information situé au cœur du Campus Don Bosco Lyon, dans un espace moderne et lumineux de 250 m². Ouvert en septembre 2021, il constitue un support essentiel aux apprentissages et contribue à la formation de chacun dans un esprit d'ouverture, de partage et d'entraide, en référence à la légende du colibri. Les utilisateurs de cet espace deviennent acteurs de leur propre formation et prennent part à la formation de leurs pairs : conseils de lecture, échanges et partages d'information, retours d'expérience et co-working.

Chacun prend part au collectif et participe, à son échelle, à la création de nouvelles ressources et la transmission de savoirs :

- **Co-** pour co-création, co-formation, co-working, collaboratif, collectif.
- **Libri** (à livre ouvert) car le livre reste le support essentiel de transmission des savoirs.

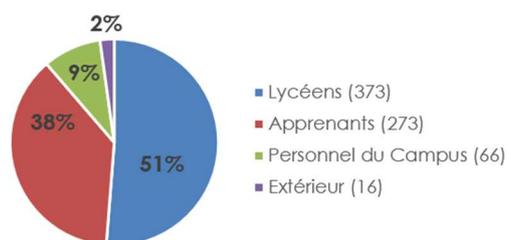


Formation aux compétences informationnelles

L'équipe du Co-Libri est composée de **3 documentalistes (2,2 ETP) pour 728 utilisateurs inscrits** :

- Une enseignante-documentaliste à 1 ETP (ayant pris ses fonctions en septembre 2022), salariée du Lycée Don Bosco Lyon
- Une responsable documentaliste à 0,8 ETP et une documentaliste (par ailleurs référente pédagogie numérique) à 0,4 ETP, salariées de l'Institut Saint-Laurent

Utilisateurs du Co-Libri



En 2023, **179h d'interventions pédagogiques** ont été réalisées auprès des personnes en formation, de la 3^{ème} au bac+3 :

- 110h auprès des lycéens : escape game pour découvrir le lieu, sensibilisation aux fake news, recherche documentaire, méthodologie sur la revue de presse, fonctionnement des moteurs de recherche et fiabilité de l'information sur Internet, réflexion sur l'usage des réseaux sociaux,

identité numérique et bulles de filtre, recherches documentaires pour réaliser un chef d'œuvre en 1^{ère} professionnelle.

- 69h auprès des apprenants : accompagnement des écrits, cours et TD sur les outils, les usages d'Internet, la méthodologie de recherche documentaire, le plagiat et les normes bibliographiques.

Utilisation de l'espace à des fins pédagogique et numérique

Le Co-Libri est ouvert tous les jours :

- de 8h à 17h30 du lundi au jeudi
- de 8h à 16h30 le vendredi

soit une **amplitude d'ouverture de 46h30 par semaine**.



De janvier à novembre 2023, **8385 visites de lycéens** ont été comptabilisées, soit une moyenne de 932 visites par mois.

Le Co-Libri dispose de plusieurs **espaces de travail réservables** :

Le Nid (capacité 8 personnes)

Salle de travail en petit groupe



L'Atelier (capacité 19 personnes)

Salle de projection et de travail en grand groupe



47 demandes de réservation ont été effectuées pour des apprenants, ou personnel du Campus, représentant 116h consacrées à des projections, travaux de groupe, TD, réunions, entretiens et évaluations. Le lieu est également utilisé par les enseignants pour différents projets pédagogiques : chef d'œuvre, recherches, utilisation des ressources documentaires (33h en 2023).

Enfin, un **service de prêt de matériel informatique** est proposé à la journée : ordinateurs portables, mais aussi casques, lecteurs de DVD, appareils photos, caméscopes et caméras. De septembre à novembre 2023 : 145 prêts ont été effectués, dont 131 prêts d'ordinateurs portables.

Animations

Chaque semaine, **des animations** sont proposées aux personnes en formation :

- 2 permanences numériques de 1h, à destination des apprenants, sont assurées par la documentaliste référente en numérique
- Les Mardis du Jeu, proposé par deux enseignants
- Projection de films en anglais, proposée tous les vendredis midi par la Vie scolaire aux lycéens
- Un Atelier Quiz mensuel, proposé par deux enseignants

Tous les mois, **des sélections et expositions** sont proposées à l'ensemble des membres du Campus :



- Jeux de sensibilisation et de prévention sur les dangers du numérique, exposition sur les réseaux sociaux (prêtés par l'IREPS), sélection de documents dans le cadre de la journée sans portable organisée au Lycée (février)
- Journaux et magazines dans le cadre de la semaine de presse (mars)
- Exposition de France Assos Santé intitulée « Un autre regard sur la santé et vos droits s'impose ! » (avril)
- Exposition Hop'toys dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (mai)
- Exposition d'herbiers contemporains réalisés par une classe de CAP AEPE (juin)
- Exposition GoodPlanet dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (octobre)
- Campagne d'information gouvernementale sur la cyber-malveillance et la sécurité numérique (novembre)





Dans le cadre d'un programme pilote d'inclusion scolaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis à disposition du Campus Don Bosco Lyon un **Cub'Edito** (une boîte à histoires courtes) et une plateforme d'écriture créative, le Site Edito. 449 histoires ont ainsi été diffusées en 2023, dont des contes écrits par les élèves de la classe de CAP AEPE. Il a également été utilisé par la classe de 1^e bac pro AEPA dans le cadre du chef d'œuvre (atelier lecture).

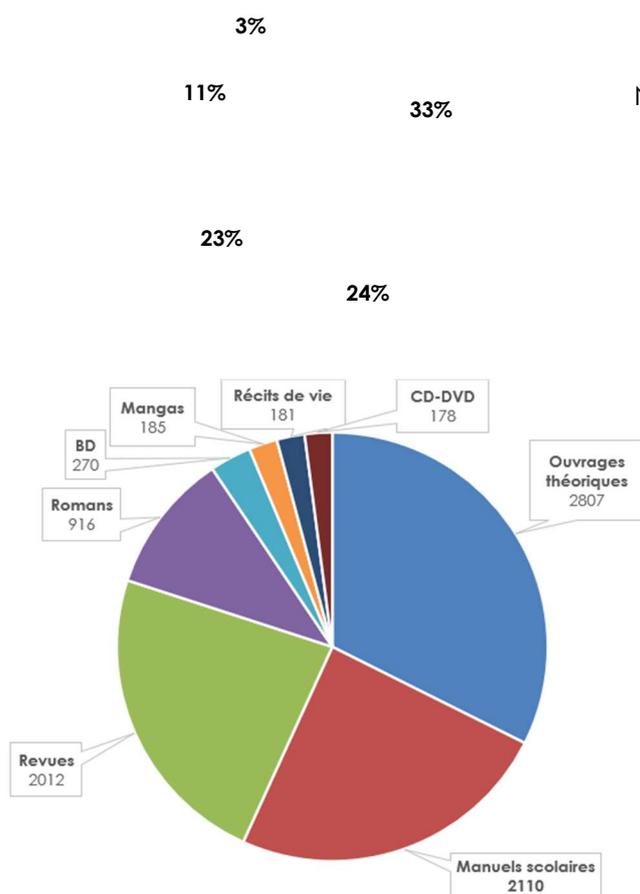
En parallèle, **2 prix littéraires** ont été organisés en 2023 :

- Le Prix Manga Sensei, à destination des élèves de Don Bosco Lyon
- Le Prix Croqu'en Livres, à destination du personnel du Campus

Ressources disponibles sur place

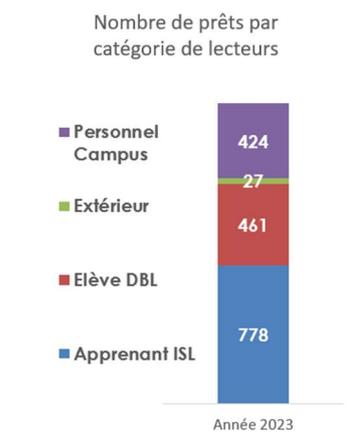
Budget commun DBL/ISL 2023 : 4265 €

Au 1^e décembre 2023, 8659 documents sont mis à disposition :



Nouveautés 2023 :

- 201 documents (support livre en majorité) ont été commandés pour un budget de 3020 €
- 15 abonnements à des revues professionnelles ont été souscrits pour un budget de 1245 €



Statistiques de prêts 2023

1690 prêts ont été enregistrés en 2023 (+26% par rapport à 2022), se répartissant ainsi :

Rapport d'activité 2023

S'ajoutent à cela 1462 prêts de manuels scolaires aux lycéens pour l'année scolaire 2023-2024.

Ressources consultables en ligne

Budget commun DBL/ISL 2023 : 1 500 €.

Les utilisateurs ont la possibilité d'accéder en ligne à :

- Des fiches pratiques du droit de la formation : Centre Inffo
- Une bibliothèque numérique en travail social : Cairn
- Un site d'actualités du secteur social et médico-social : Le Média social



Statistiques de consultation Cairn

L'abonnement au bouquet « Travail social » de Cairn permet d'offrir l'accès en ligne à 2300 ouvrages et 140 revues professionnelles.

7215 consultations de documents ont eu lieu de janvier à novembre 2023, soit une augmentation de 37% par rapport à l'année précédente :

- 2866 ouvrages et encyclopédies de poche consultés en ligne (+45 %)
- 4349 articles de revues et magazines consultés en ligne (+32%)

Diffusion de l'information

Pour simplifier le travail quotidien des documentalistes et faciliter les recherches des utilisateurs, les 2 bases de données « historiques » (du CDI du Lycée Don Bosco Lyon et du CRD de l'Institut Saint-Laurent) ont été fusionnées dans un même logiciel documentaire (PMB).

Une refonte du [site Internet du Co-Libri](#) est prévue en 2024. Ce dernier permettra d'accéder au catalogue unique et à une sélection de ressources et d'actualités des secteurs sanitaire et social.

L'équipe de documentalistes a bénéficié d'un jour et demi de formation sur l'utilisation des modules DSI (Diffusion Sélective de l'Information) et Veille de ce logiciel pour répondre aux nouveaux besoins des usagers. Une réflexion est en cours sur les outils, sources et canaux de diffusion qui seront choisis en fonction de l'hétérogénéité du public.

A l'heure actuelle, une [newsletter](#) sur les métiers de l'éducation spécialisée est envoyée aux utilisateurs de l'Institut Saint-Laurent. Elle offre une sélection d'actualités et de ressources en ligne (web documentaires, podcasts, ouvrages numériques, etc.), résultat d'une veille professionnelle quotidienne.



Le pôle Sélection

Quel que soit le dispositif (formations initiales ou continues), l'accès aux formations diplômantes dispensées à l'Institut Saint-Laurent est strictement régi par :

- L'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social, L'instruction N°DGCS/SD4A/2022/4 du 22 mars 2022 relative à la mise en œuvre du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- L'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur,
- L'Arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

La perte d'attractivité et les difficultés du secteur social et médico-social à trouver du personnel qualifié se traduisent par une baisse significative des candidatures, tout particulièrement sur les filières AES et ME, et par l'augmentation des abandons ou arrêts en cours de formation.

Filière	Nombre de dossiers étudiés		
	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Différentiel
AES	21	13	-9
ME	110	92	-18
ES	308	320	+12

Néanmoins une grande partie des candidatures pour cette rentrée 2023 a révélé des candidats au projet professionnel davantage solide et argumenté. D'autres candidats continuent à se chercher et la confrontation avec les réalités de la pratique professionnelle et/ou les exigences de formation peuvent conduire à une déstabilisation du processus de formation et/ou à des arrêts précoces de formation. Le recentrage sur les sélections s'effectue dans un juste équilibre tenant compte des valeurs de mixité et d'inclusivité de l'Institut Saint Laurent.

Pour cette rentrée 2023, 4 journées portes ouvertes ont été menées avec la participation de l'ensemble des salariés de l'Institut Saint Laurent :

- 6 décembre 2022 (soirée portes ouvertes)
- 21 janvier 2023
- 25 mars 2023
- 2 mai 2023 (soirée portes ouvertes)

L'entrée sur pour la formation ES

Depuis janvier 2019, pour les formations postbac (ES), les candidats en FI ou apprentissage doivent s'inscrire sur la plateforme nationale , qu'ils soient futurs bacheliers ou étudiants en réorientation. Chaque dossier de candidature est évalué par un jury extérieur. S'il obtient la note de 10/20, le candidat est convoqué à un entretien réalisé conjointement avec un psychologue et un professionnel confirmé du secteur.

Le dossier de chaque candidat est étudié selon **3 critères** qui sont la scolarité, l'activité et le centre d'intérêt et enfin le projet de formation. Chaque critère donne lieu à une

Rapport d'activité 2023

note. La note du dossier est la moyenne de ces 3 notes à laquelle vient s'ajouter un point de pondération.

Critère 1 : la note de scolarité (coef 2) vise à évaluer l'acquisition par le candidat, des prérequis nécessaires à la formation. Les notes retenues sont recensées car elles donnent à voir la capacité minimum à l'écrit, l'esprit d'ouverture sur le monde et l'attitude générale face aux contraintes de l'enseignement.

Critère 2 : la note liée à l'activité et aux centres d'intérêt (coef 1) vise à évaluer une dimension réflexive sur les sources potentielles de motivation du projet de formation, de mesurer la capacité du candidat à mettre en lien différents éléments pour donner du sens à ses propos.

Critère 3 : la note du projet de formation (coef 1) vise à mesurer la solidité de la motivation énoncée par le candidat. A savoir, sa capacité à conscientiser les éléments de son parcours avec logique, son ouverture au champs plus large auquel le métier choisi appartient et les connaissances précises des contours de ce métier.

La pondération est attribuée si la fiche avenir ou de réorientation du candidat est renseignée positivement. Ce critère a été posé par souci d'équité avec des candidats plus âgés qui ne disposeraient pas de cette fiche car non mise en place lors de leur scolarité.

Lorsque le dossier a obtenu la note minimale de 10/20, le candidat a accès à **l'entretien oral**. Celui-ci est apprécié et évalué selon les critères suivants : niveau de motivation et positionnement étayés d'une projection dans un parcours de formation. Le positionnement face aux différents types de contraintes et obligations liées à une formation professionnelle et les représentations du candidat de l'éducation spécialisée et de l'intervention sociale. Sa réflexion sur le travail de remise en question, son positionnement face aux évidences et aux certitudes dans une profession de la relation humaine. Au travers de ces critères, **il s'agit de mesurer la capacité du candidat à entrer et rester en formation et ainsi que son positionnement en tant que futur professionnel.**

Pour la session d'admissibilité 2023 : Sur les 922 candidats initialement inscrits, 320 candidats ont validé leurs vœux.

- 183 dossiers en formation en Formation Initiale (dont 60 dossiers pour une double candidature : Formation initiale et Apprentissage) dont 28 non classés car la note de leur dossier est inférieure à 10
- 137 dossiers pour l'apprentissage (dont 60 dossiers pour une double candidature : Formation initiale et Apprentissage) dont 73 non classés car la note globale de leur dossier est inférieure à 10

A l'issue de la session d'admission, soit après l'épreuve orale, sur les 183 vœux confirmés, 30 candidats ont été retenus en procédure principale pour 17 places en FI. En apprentissage, ce sont 48 apprenants qui ont été classés pour 40 places.

Chiffres rentrée 2023



	AES	ME	ES
Apprenants rentrés en formation en 2023 (1 ^{ère} année)	7	50	39
Nombre apprenants par filière (toutes années de formation confondues)	7 +11 sortants	114 + 49 sortants	99 + 22 sortants
Nombre d'arrêts de formation	3 (2 SE + 1 VD)	17 (10 SE + 7 VD)	15 (12 VD + 3 SE)
Conseils de discipline par filière / CTP	1	1	0

Nombre de vacataires et prestataires qui sont intervenus au sein de l'Institut : 69 vacataires et 24 intervenants en contrats de sous-traitance

Pour cette rentrée 2023, le travail de l'équipe pédagogique s'est tout particulièrement centré sur ces différents niveaux :

- Construction et réarchitecture complète du serveur pédagogique. Loin d'être un seul et simple accès aux outils pédagogiques, ce travail est la pierre angulaire d'un travail pédagogique collaboratif permettant la circulation, le partage et la traçabilité des projets, expérimentations, méthodologies, outils, TD et contenus pédagogiques.
- Les outils transversaux aux trois filières ont été dans leur grande majorité mis en réflexion, revisités et réajustés. Ces outils transversaux sont tout à la fois communs aux trois filières et pensés, déclinés en fonction des attendus et des spécificités de chaque formation.

A titre d'exemple :

- Le travail sur les entretiens formatifs a conduit à repositionner l'apprenant en co-responsabilité et auteur des comptes-rendus retraçant les objectifs et pistes de travail issus desdits entretiens formatifs.
- La réflexion engagée sur le rapport au scolaire, à la norme, à la note a conduit l'équipe pédagogique à repositionner au centre du travail pédagogique et du contrat formatif les préconisations pédagogiques dans le cadre de retours individuels et /ou collectifs pour des travaux tels que le rapport d'étonnement, les fiches de lecture, les synthèses d'articles.
- Le projet pédagogique des groupes réflexifs a été réajusté pour être décliné en une première année d'initiation à la réflexivité avec 7 séances thématiques menées par les formateurs de l'Institut Saint-Laurent. La seconde et la troisième année se constituent de 8 à 10 groupes réflexifs conduits par des intervenants vacataires.
- Les journées thématiques ont été différenciées des journées d'études. Les intentions et modalités pédagogiques ont été mises au travail comme non pré-définies pour chaque promotion mais partant de ses besoins spécifiques repérés ou de ce qui peut impacter et traverser les apprenants dans leur construction professionnelle.

- Depuis plusieurs années, une semaine d'intégration est expérimentée sur l'ensemble des trois filières AES / ME/ ES entrant en formation. Il s'agit durant les premiers jours ou semaines de regroupements de comprendre les enjeux relatifs à l'engagement en formation, et ce, en rendant acteurs les apprenants durant les différents TD et contenus qui leur sont proposés tels que :
 - L'entrée en formation,
 - La notion de promotion,
 - La découverte CAMPUS,
 - Apprendre à apprendre,
 - L'oral et le corps en formation,
 - L'alternance intégrative,
 - La dénomination de promotion,
 - Questionner / se questionner

Depuis septembre 2022, cette semaine d'intégration a été renommée semaine d'entrée en formation et s'intégrait à la période d'intégration (de septembre à décembre). Avaient été pensées une grille d'auto-évaluation et une commission période d'intégration.

Telle que déclinée, la période d'intégration a été suspendue sur cette rentrée 2023. Les réflexions en cours et les constats pédagogiques inhérents à ce dispositif réorientent sur la construction et l'affirmation d'une semaine d'intégration dès l'entrée en formation.

Le Projet d'écho-citoyenneté

Depuis la mise en place du projet d'écho-citoyenneté en 2017, plusieurs déclinaisons pédagogiques, méthodologiques et organisationnelles ont été expérimentées.

A compter de 2022, des modalités par cycle en fonction de chaque année de formation ont été mises en place permettant aux apprenants de repérer davantage les valeurs et l'environnement de l'Institut Saint-Laurent et de mettre en lien la dimension de l'éthique travaillée par ailleurs dans le cadre de différents DF.

Une réflexion et un bilan pédagogique sont prévus sur cette fin d'année.

La formation d'AES

AES (niveau 3 – anciennement V, Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 sur les niveaux de qualification des certifications professionnelles)

Nouvelle réforme du DEAES

L'Institut Saint-Laurent a accueilli sa première promotion d'AES en novembre 2016.

Le Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 et l'Arrêté du 30 août 2021 modifient les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) à compter du 1er septembre 2021.

Les trois spécialités du DEAES sont fusionnées en un parcours plus généraliste, désormais structuré en blocs de compétence, et plus complet de 1 407 heures avec notamment une formation aux gestes et soins d'urgence.

La nouvelle formation en blocs de compétence (théorique 546 h et pratique 840 heures + 21 h consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2) passe de 1344 h à 1407 h sur 10 à 24 mois :

- BC1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (112 h),
- BC2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » (91 h),
- BC3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » (105 h),
- BC4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » (147 h),
- BC5 « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » (91 h).

Focus sur les profils des candidats

Comme les autres organismes de formation régionaux et nationaux, l'Institut Saint-Laurent rencontre de très grandes difficultés à recruter des candidats pour ce métier, peu attractif, peu valorisé et peu promu.

Deux sessions de formation d'AES étaient dispensées par l'Institut Saint-Laurent : l'une en mars et l'autre en octobre de chaque année. A compter de l'année 2023, seule la session de formation débutant en octobre a été maintenue, faute de candidats.

L'Institut Saint-Laurent a accueilli à la rentrée 2023 une promotion d'AES VD/SE.

Sur cette filière, sont tout particulièrement constatés :

- Des difficultés de captation des publics au regard de la faible attractivité du métier
- L'admissibilité de droit en référence aux textes réglementaires a des répercussions non négligeables sur la sélectivité de candidats au profil de faible niveau et/ou avec des difficultés. Cela interroge également les modalités de partenariats avec les employeurs pour les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage : des ruptures précoces de contrats à l'initiative de l'employeur sont constatées.
- Les publics spécifiques (en situation de handicap/ allophones) augmentent au sein des promotions et nécessitent la construction d'un ajustement fort de la pédagogie et de l'accompagnement formatif.

L'évolution des effectifs des promotions AES

Effectif réel des apprenants à la rentrée				Effectif théorique	
Promotions :	2022	2023	Ecart 2022/2023	Capacité VD	Capacité SE
AES VD	5	1	-4	24 places	
AES SE	9	6	-3		24 places

Total apprenants entrants AES	14	7	-7		
--------------------------------------	-----------	----------	-----------	--	--

Arrêts de formation et CTP filière AES

	Année 2022	Année 2023
CTP	0	1
Arrêts de formation	3	1
Conseil de discipline	0	0

Les résultats aux examens DEAES

DEAES			
	DEAES Session Mars 2022	DEAES Session Novembre 2022	DEAES Session Novembre 2023
Candidats présentés	11 (7 ISL et 4 Puy en Velay)	19 (14 ISL et 5 Puy en Velay)	12
Candidats admis :	11	15	11
Candidats en validation partielle	0	4 (3 ISL et 1 Puy en Velay)	1
Pourcentage de réussite	100%	79%	92%

La formation de Moniteurs Educateurs

ME (niveau 4 – anciennement IV Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 sur les niveaux de qualification des certifications professionnelles)

Nouvelle réforme du DEME

La réingénierie des diplômes de niveau IV a été confirmée pour le DEAF, le DETISF et le DEME. Les textes sont attendus fin janvier 2024 pour une mise en œuvre à la rentrée 2024. En fonction des textes parus, les modalités de sélection et la maquette pédagogique seront à refonder.

Focus sur le profil des candidats

Une baisse significative du nombre de candidats sur la filière ME est à nouveau à déplorer sur cette rentrée 2023 conduisant à l'ouverture d'une promotion VD incomplète. Sur cette rentrée 2023, l'Institut Saint-Laurent a accueilli une promotion en VD et une promotion en SE.

Sur cette filière sont tout particulièrement constatés :

- Les publics spécifiques (en situation de handicap) augmentent au sein des promotions et nécessitent la construction d'un ajustement fort de la pédagogie et de l'accompagnement formatif.
- Des apprenants ayant des freins périphériques importants (non véhiculé/ problème de garde d'enfants, problèmes financiers, place d'aidant familial, précarité, etc) et conduisant à des répercussions dans la sélection, l'entrée en formation et/ou le parcours de formation.

L'évolution des effectifs des promotions de ME

Effectif réel des apprenants à la rentrée				Effectif théorique	
Promotions :	2022	2023	Ecart 2022/2023	Capacité VD	Capacité SE
ME VD	39 24 ROUZEL et 15 MANNONI	38 19 AUBRAC et 19 ROUZEL	-1	24 places (48 sur 2 ans)	
ME SE	79 34 CARTRY et 45 BOSCO	76 31 PARKS et 45 BOSCO	-3		30 places en formation continue (60 places sur 2 ans) 24 places en apprentissage. (48 places sur 2 ans)
Modules complémentaires	3	5	+2		
Total apprenants entrants ME	121	119	-2		

Arrêts de formation et CTP filière ME

	Année 2022	Année 2023
CTP	5	1
Arrêts de formation	17 (6 SE et 11 VD)	1
Conseil de discipline	1	0

Les résultats aux examens DEME

DEME				
	DEME Session 2020	DEME Session 2021	DEME Session 2022	DEME Session 2023
Candidats présentés	67	50	61	44
Candidats admis	63	42	47	40
Candidats en validation partielle	4	8	14	4
Pourcentage de réussite	94,03%	92%	77%	91%

La formation d'Éducateurs Spécialisés

- Réforme du DE ES par les décrets n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018 modifié relatif aux formations et diplômes du travail social pris en application de l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Accréditation de l'enseignement supérieur en 2019
- Convention avec l'Université LYON 2 en 2018
- Enseignement universitaire commun avec EJE Ocellia LYON
- Formation Grade LICENCE- Obtention LICENCE mention Sciences de l'éducation à l'issue de la formation

L'évolution des effectifs des promotions ES

Promotions :	Effectif réel des apprenants			Effectif théorique	
	2022	2023	Ecart 2023/2022	Capacité VD	Capacité SE et apprentis
ES 3 ans	24 promo Capul (10VD+24SE)	30 promo Lin (10VD+20SE)	+3	17 (51 sur 3 ans)	48 (144 sur 3 ans)
	33 promo Lin (16VD+17SE)	30 promo Makarenko (10VD+20SE)			
	39 promo Makarenko (17VD+22SE)	39 promo Baker (17VD+22SE)			
	27 promo De Faily (12VD+15SE) sortants	22 promo Capul (9VD+13SE) sortants			
ES Passerelle	-	-	-		
Modules complémentaires ES	-	-	-		
Total apprenants ES	96	99	+3		

Arrêts de formation et CTP filière ES

	Année 2022	Année 2023
CTP	0	0
Arrêts de formation	0	15 (12VD + 3SE)
Conseil de discipline	0	0

Les résultats des examens au DEES

PREMIERE SESSION D'EXAMEN REFORME 2018 en juin 2022

DEES		
	DEES Session 2022	DEES Session 2023
Candidats présentés	26	21 sur 22
Candidats admis	26	20
Candidats en validation partielle	-	-
Pourcentage de réussite	100%	95.2%

Les modules complémentaires AES, ME et ES

L'Institut Saint-Laurent propose un accompagnement individualisé aux apprenants qui n'ont pas validé l'ensemble des Domaines de Compétences de leur formation. Il s'agit pour le formateur, non seulement d'aborder avec le candidat ce qu'il a compris de cet échec partiel, mais de reprendre avec lui les attendus propres au Domaine de Compétences. Les personnes concernées contractualisent avec l'Institut Saint-Laurent leur accompagnement personnalisé et s'engagent à le respecter. Il leur est demandé d'être en situation professionnelle ou en situation de stage pour une durée minimum de 280 heures. Ce soutien dans cette démarche de formation atypique est un réel tremplin vers une professionnalisation réussie

	ME	AES	ES
Modules complémentaires 2022-2023	5	1	-

La vie du pôle de formation continue

Les formations professionnelles continues et les dispositifs d'Analyse Réflexive de la Pratique Professionnelle

Dispositifs impactés par la situation sanitaire

En 2021, le catalogue de Formation Continue de l'Institut Saint-Laurent présente 44 thématiques faisant l'objet d'une fiche dédiée de présentation pédagogique.

Une refonte des propositions du dispositif d'Analyse de Pratiques Professionnelles comme traditionnellement institué a permis d'aboutir à la présentation de 7 dispositifs d'APP différenciés. Ces derniers permettent la construction d'un travail d'ajustement au plus près des besoins spécifiques des ESSMS demandeurs d'APP.

Le pôle AUDIT CONSEIL

Le pôle audit conseil était coordonné par l'ancien directeur, Auditeur TIERCE PARTIE Action sociale et médico-sociale certifié en conformité à la norme NF EN ISO/CEI 17024 (Ecole Supérieure de Management de l'Ethique et de la Qualité dans les services humains – Institut pour la Développement de la Qualité Sociale –IDQS) 2015.

Il n'y a plus d'activité.

Les réseaux et les partenariats

Les accompagnements VAE.

Etablissement fondateur, membre de l'A-VAE-TSS, l'INSTITUT SAINT-LAURENT contribue activement à sa mission par la réalisation de prestations d'accompagnements de candidats, de conception de l'ingénierie sur l'ensemble des diplômes du travail social et d'animations de formations pour les accompagnateurs VAE. Jean Michel MARI est désormais Président de l'AVAETSS.



Le Groupement de Partenaires Régionaux Auvergne Rhône-Alpes et le Groupement URAFORIS pour la Professionnalisation dans le cadre des subventions annuelles de la DREETS pour la promotion des sites qualifiants et de l'alternance intégrative

L'Institut Saint-Laurent est membre fondateur et pilote du Groupement de Partenaires Régionaux pour la formation tutorale depuis 2006 et du Groupement URAFORIS pour la Professionnalisation depuis 2018 :

- *labellisé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Branche Sanitaire et Sociale pour les formations tutorales*
- *labellisé par la DRJSCS RA pour la formation de référents professionnels et l'accompagnement à la promotion des Sites Qualifiants*

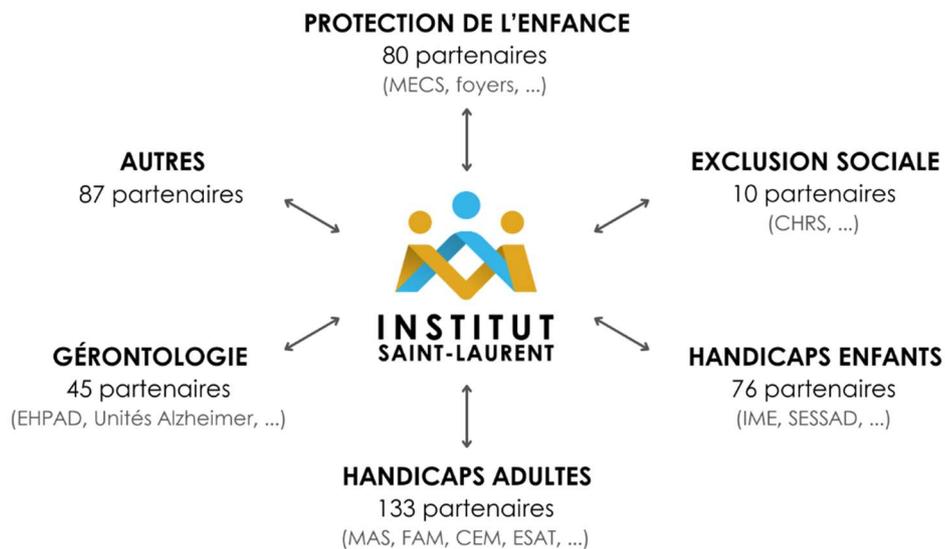
Ayant la responsabilité et la coordination pédagogique et administrative du Groupement, l'INSTITUT SAINT-LAURENT a participé à la mise en œuvre de la formation

Rapport d'activité 2023

de tuteurs référents entre 2006 et 2009, puis de la formation modularisée des tuteurs de proximité et référents de Site qualifiant (plus de 3600 tuteurs ou référents professionnels formés en RA depuis 2006 – plus 45 sites qualifiants accompagnés).

	Groupement de Partenaires Régionaux		
Prestations total du Groupement:	2021	2020	Ecart 2020/2021
Formations Tuteurs de proximité et de référent site qualifiant en intra et en OF 	342 apprenants	144	+198
Formation Référent professionnel et actions URAFORIS 	148 apprenants	168	-20
Total des prestations Groupement :	490	312	+178

Les liens avec le milieu professionnel et l'alternance intégrative au cœur de la formation professionnelle à l'Institut Saint-Laurent



Prospective 2024

- Développement de l'organisation du campus, en lien avec le DLA
- Reprise de la poursuite du développement des systèmes d'information
- Poursuite du plan de communication de l'Institut et du Campus (réflexions sur des TD et créations de capsules de promotion des métiers peu attractifs)
- Développement pédagogique du numérique en formation
- Intégration de réseaux universitaires (création d'action de formation, DU, titres)
- Préparation de l'évaluation du projet d'établissement 2018 -2022 pour engager l'écriture du futur projet 2022-2026 (axe 1 : préparation à la qualification : les formations initiales - axe 2 : la formation continue - axe 3 : animation du milieu professionnel, et recherche - les actions mutualisées – la pédagogie andragogique - l'implantation territoriale et dimension européenne)
- Mise en place et suivi du nouveau système qualité suite à la certification QUALIOP1
- Création d'un pôle développement, formations continue intra-inter, perspectives, coordination Campus au sein du pôle formation continue
- Réorganisation et renforcement du pôle Audit Conseil – évaluation
- Ouverture formation DECESF
- Nouvelles prises de contact avec le Gouvernement calédonien.
- Réflexion pédagogique sur la place et l'investissement des apprenants dans l'institut et dans le campus
- Intégration SOCIOGRAPHE et publication étude sur les sélections ES et ME,
- Travail sur la construction d'un nouveau bâtiment : conception et plan de financement.

Inclure ici ou en pôle péda le travail sur la place des délégués de promotion, le BDA, le CVS

Réseaux et partenaires

